

<https://47.snuipp.fr/Suppression-des-CCP-Directeurs-adjoints-charges-de-SEGPA>



Suppression des CCP Directeurs adjoints chargés de SEGPA

- Paritarisme -

Date de mise en ligne : vendredi 23 janvier 2026

Dernière mise à jour : 23 janvier 2026

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

La FSU–SNUipp, syndicat majoritaire des directeurs·ices adjoint·es chargé·es de SEGPA (DACS), s'est mobilisée en amont des futures élections professionnelles, pour le maintien des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) spécifiques à cette fonction. Un arrêté visant à acter la suppression de cette instance va être présenté au CSA-MEN du 3 février.

La FSU-SNUipp y est fermement opposée.

Pour justifier cette suppression, l'administration a fait état du faible nombre de CCP réunies depuis les dernières élections professionnelles (sept sur l'ensemble du territoire national). Toutefois, cet argument quantitatif ne saurait occulter la nécessité statutaire de maintenir cette instance de dialogue social.

Les directeurs·ices adjoint·es de SEGPA exercent en effet des missions particulières, au croisement du premier et du second degrés. Ils et elles relèvent d'un statut hybride, à la fois professeur·es des écoles et cadres pédagogiques occupant des fonctions de direction au sein des établissements du second degré. Ce positionnement spécifique justifie pleinement l'existence d'une instance consultative dédiée, permettant un traitement adapté des situations individuelles, professionnelles et statutaires qui leur sont propres.

La CCP constitue également un espace de dialogue social essentiel, garantissant un cadre d'expression et de concertation entre l'administration et les représentant·es élu·es de la profession.

Sa suppression reviendrait à nier la spécificité de ces fonctions, à diluer la parole des directeurs·ices de SEGPA et à affaiblir la reconnaissance institutionnelle de leur rôle au sein de l'Éducation nationale.

Dans un contexte où les missions des SEGPA sont reconnues et constituent un enjeu fort pour l'école inclusive, la FSU-SNUipp demande l'annulation du projet d'arrêté visant la suppression de ces CCP.